

**Bâtiments communaux - Marchés de travaux d'entretien pour 1992 et 1993**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Pour la mise en oeuvre des travaux d'entretien à réaliser dans les bâtiments communaux, un programme est établi pour chaque secteur d'activité en fonction de crédits inscrits au budget primitif.

Les travaux font l'objet de la passation de marchés «à commandes» sur appel d'offres.

Ces marchés sur appel d'offres sont conclus pour une durée d'une année, reconductible une fois par tacite reconduction. Chaque marché comprend un minimum et un maximum fixés pour 1992 à :

	Mini annuel	Maxi annuel
<b>Lot n° 1 :</b> terrassement, maçonnerie, carrelage	500 000 F	1 000 000 F
<b>Lot n° 2 :</b> couverture, plomberie	300 000 F	600 000 F
<b>Lot n° 3 :</b> charpente, menuiserie	50 000 F	200 000 F
<b>Lot n° 4 :</b> serrurerie	200 000 F	500 000 F
<b>Lot n° 5 :</b> plâtrerie, peinture, vitrerie	750 000 F	2 000 000 F
<b>Lot n° 6 :</b> plâtrerie, peinture, vitrerie	750 000 F	2 000 000 F
<b>Lot n° 7 :</b> faux-plafonds	300 000 F	800 000 F
<b>Lot n° 8 :</b> revêtements de sol	150 000 F	350 000 F
<b>Lot n° 9 :</b> rideaux	150 000 F	350 000 F

Les crédits correspondant à ces travaux annuels d'entretien seront inscrits pour 1992 au budget primitif du Service Bâtiment.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Député-Maire à lancer la procédure d'appel d'offres, signer les marchés à intervenir, ainsi que les ordres de services et avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.